



Réunion des 3 Comités du 22 avril 2013

Présents :

Pour le CP : Madame Corbisier, Présidente
Pour le CJP : Monsieur François, Président et Monsieur Lange, Secrétaire
Pour les parlementaires : Monsieur Bellefroid, Président, Monsieur Debatty, Trésorier, Monsieur Vincent, membre et Monsieur Brouckmans, Secrétaire.

Activités de la soirée

Monsieur Bellefroid, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants et cède la parole à Madame Corbisier, Présidente du CP.

Questions du CP

Référence est faite aux questions qui nous avait été transmises en novembre dernier et pour lesquelles des réponses ont déjà pu être apportées :

Confirmation de la période des transferts : du 1^{er} au 31 mai (adopté à l'AG du 24 novembre 2012).

Carte d'identité non obligatoire pour les U12 – les autres provinces n'ont pas suivi notre vote.

Amendes au lieu de forfaits administratifs pour absence de carte d'identité des officiels de table (PC 76.1) non retenu en AG

Changement du PC16 – n'a pas été présenté, Monsieur Bellefroid s'en expliquera auprès de Monsieur Weber.

Madame Corbisier insiste sur la communication qui doit être faite aux clubs – cette communication est de plus en plus indispensable et les réunions décentralisées répondent déjà ce besoin : l'expérience doit être poursuivie.

Monsieur Bellefroid suggère que les mails soient adressés à UN destinataire de manière à ce que celui-ci en assure la diffusion si nécessaire. Ce destinataire étant responsable de la réponse à apporter au club.

Mise à jour du tableau des amendes sur le site AWBB – réalisé.

Respect et correction envers les jeunes arbitres lors des comparutions devant le CJP : le jeune arbitre peut toujours se faire accompagner par un membre de la CFA.

Questions du CJP

Fonction de secrétaire de club – quid en cas d'absence, de la non transmission des convocations, de l'absence de réponse aux mails transmis... etc...Rappel devrait être fait aux clubs pour que l'absence du secrétaire soit signalée auprès du CP et que le club désigne une autre adresse pour l'envoi du courrier lors de cette absence – rappel à faire lors de la prochaine AP et en début de saison. Evocation du cas qui s'est présenté lors de l'absence, pour 8 jours, de la secrétaire du BC Welkenraedt.

Décision du CP –PV du 6 mars 2013 –rencontre poussins SFX St Michel-Ombret : c'est le CA qui a décidé que c'était au CP à prendre la décision quant au résultat.

Rencontre N° 4161734 : 3P DD du 12 janvier : Fonds de Forêt-Amay : en fait, il s'agirait d'une erreur d'arbitrage, donc un match à rejouer .Lors de l'assemblée des arbitres leur rappeler les obligations administratives.

Dossier LG1521213 – 417515 – Jacoby Coach Ath..Jupille –pas d'exclusion classement sans suite. Regrettons que cette affaire n'ait pu être suivie du fait de l'absence d'un rapport de l'arbitre du club.

Questions des parlementaires

a) à l'égard du CJP

PJ 38 –comment savoir quand un joueur va en appel –date à prendre en considération : à partir de la décision prise par le CJP. Point à soulever en commission législative.

Accompagnement d'un arbitre mineur :soit par un parent, soit par un membre de la CFA –le CJP adresse une copie de l'ordre du jour au secrétaire de la CFA qui peut donc désigner ou non un arbitre pour accompagner l'arbitre mineur.

Parution du PV du CJP avec mention du nom de l'arbitre : en principe le nom de l'arbitre n'apparaît pas – évocation du cas d'un arbitre qui n'est plus affilié depuis plusieurs années alors qu'il officie encore ?

b) à l'égard du CP

Rapport des activités du CP pour l'AP du 3 mai. Nous aurions souhaité que les sortants et rééligibles pour le CP soient renseignés – Madame Corbisier en prend acte. Une seconde rectification doit être apportée concernant le nombre de clubs ayant terminés le championnat : dans le total renseigné manque les clubs de nationale et de régionale. Tenant compte de ce qui précède le total s'élève à 732 équipes.

Cas de Monsieur Thirionnet qui n'est plus arbitre – dossier envoyé au CA et CFA en sera prévenue également.

PF10 et PM12 – ces deux articles feront l'objet d'une étude plus approfondie et à cet égard une commission d'experts sera constituée pour que les parlementaires puissent s'exprimer définitivement sur le sujet lors de l'assemblée générale de mars 2014.

Evocation de la nécessité de disposer d'une grille « kilométrique » pour les arbitres-en cours d'élaboration.

Evocation de l'obligation de disposer d'un appareillage pour le contrôle des 24 et 14 secondes – redoutons des difficultés.

Evocation du déroulement de la finale des coupes et des récompenses attribuées : les clubs ont émis quelques réserves – la Présidente du CP précise que ces récompenses sont des nouveautés sur le marché et qu'elles rencontrent un certain succès.

Difficultés éprouvées pour contacter certains arbitres. Ne pourrait-on leur attribuer un numéro de GSM fédéral – évocation également des frais d'arbitrage en régional – quid des désignations.

Rappel aux clubs qu'entre le 16 avril et le 30 juin on ne peut changer les 4 signataires, que la période de mutation s'étend du 1^{er} au 31 mai. Rappel également de la procédure à suivre pour une désaffiliation.

Pour les clubs qui ne s'accordent pas sur une date pour disputer leur match, les parlementaires ne sont pas compétents et donc il est inutile de les inonder de mails sur le sujet.

Evocation des clubs qui n'ont pas encore un statut juridique, STATUTS OBLIGATOIRES pour le 1^{er} juillet de cette année.

Enfin évocation également du cas de Stavelot (échange de matricule) et de la mise en liquidation de Verviers-Pepinster.

Les représentants du CJP mentionnent aussi la création d'une nouvelle commission qui aura comme objectif de vérifier la publication des PV des Conseils judiciaires. Cette commission réunira les 2 procureurs, 2 magistrats et 2 membres des CJP.

Beaucoup de points ont été abordés et ce dans un esprit extrêmement constructif. Un remerciement aux participants pour la bonne tenue de la réunion qui, nous le souhaitons, sera programmée plus tôt dans la saison l'année prochaine.

R. Brouckmans
Secrétaire